

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 octobre 2020

Convocation du : 07/10/2020

Séance présidée par le maire M. Gérard GENTIT

Présents : Mmes Marie-Thérèse BALANCHE – Martine GICQUEL MM Gérard GENTIT – Jean-Louis CHOPARD- Stéphane BRISBARD - Mr Hervé CAGNON : Mme Claudine BOURGEOIS –Mme Mélanie BRISEBARD – Mr Pascal CHARDON

Absent excuse : Mr David AUBRY

1. CLECT
2. Fond de Solidarité logement (Département)
3. Approbation des rapports (eau, assainissement, SPANC)
4. Adhésion syndicat mixte ouvert
5. Questions diverses

1. CLECT

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal il y a lieu de désigner un délégué et un suppléant pour représenter la commune à la Commission d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Après en avoir délibéré, le conseil décide de nommer :

- Gérard Gentit (délégué titulaire)
- Jean-Louis chopard (Suppléant)

2. Fonds de Solidarité logement (Département)

Le maire donne lecture à l'assemblée, du courrier de la présidente du Conseil Départemental, indiquant l'adoption du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

➤ **Le FSL** permet d'aider les ménages en difficulté dans le cadre de leur trajectoire résidentielle, par le biais d'aides financières directes mais aussi par l'accompagnement social et par des dispositifs de logements temporaires, d'insertion ou d'hébergement.

➤ **Le FAAD** permet de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ces cotisations étant déjà prises en charge par la Communauté de communes du Pays de Maîche, le conseil municipal décide de ne pas participer au FSL et au FAAD.

3. Approbation des rapports (Eau, assainissement, SPANC)

Le maire expose au conseil municipal l'ensemble des rapports annuels 2019 sur le prix et la qualité de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les rapports 2019 sur le prix et la qualité de l'eau, l'assainissement collectif et non collectif.

4. Adhésion syndicat mixte ouvert

Considérant que la réflexion menée, à la suite de la mise en œuvre de la MAPTAM, sur l'organisation des compétences en matière de gestion du grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs Franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin a conduit à considérer que la solution la plus pertinente consiste en la création d'un syndicat mixte ouvert, disposant des compétences du SMIX, de la compétence GEMAPI et des compétences en matière d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la mise en place et de l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la reconquête de la qualité de l'eau et de la lutte contre les pollutions sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-Suisse, du Doubs médian et du Cusancin ainsi qu'en matière de biodiversité.

Considérant que la Communauté est dotée des compétences nécessaires à la participation à ce syndicat, au titre de sa compétence « GEMAPI » d'une part et de la définition d'intérêt communautaire au titre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » d'autre part et a adopté une délibération en faveur de la création d'un tel syndicat ;

Le projet de budget annoncé pour le futur syndicat mixte ouvert s'élève à 521000€. La répartition proposée pour ce budget et la suivante :

- Département du Doubs : 48%
- CCPM : 20%
- 4 autres communautés de commune : 32%

Considérant que l'adhésion de la communauté de communes à ce syndicat implique, en l'absence de disposition statutaire expresse recouvrant précisément l'hypothèse envisagée, de déposer de l'accord sur cette adhésion à la majorité qualifiée des communes membres ;

Considérant que la Communauté de communes a transmis à la Commune, dans la perspective d'une création du syndicat au 1^{er} janvier 2021, une délibération pour la consulter sur la question de sa participation à un tel syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1^{er} : NE DONNE PAS SON ACCORD à l'adhésion de la Communauté de communes de Maïche dont la Commune est membre à un syndicat mixte ouvert compétent en GEMAPI et, plus largement, dans les domaines d'actions détenus par la Communauté en matière d'environnement et de grand cycle de l'eau sur les bassins versants du Dessoubre, du Doubs franco-suisse, du Doubs médian et du Cusancin, la répartition du financement proposée n'étant pas acceptable.

Article 2 : Invite Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment à la transmettre à la Communauté de communes.

5. Subvention travaux « pique-nique

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal le plan de financement afin de déposer une demande de subvention au Département pour les travaux de réalisation d'un espace de pique-nique vers la salle des fêtes :

Jardins Paysages	4983,13€
Jardins Paysages	960,98€
Celona	3241,20€
Poubelle	496,80€
Total	9682,11€
Subvention	2260€
Autofinancement	7422,11€
Total	9682,11€

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- Accepte le plan de financement mentionné ci-dessus
- Autorise le Maire à signer tous documents
- Autorise le Maire à demander une subvention au Département dans le cadre du contrat P@C25

6. Questions diverses

- **Projet « Les Lavottes »** : le conseil donne un avis favorable au projet de renforcement et réfection de la voie communales des Lavottes.
- **Distributeurs** : le conseil émet un avis favorable à l'installation de 2 distributeurs (un pour le pain et un pour la viande). Une convention fixera le tarif de la mise à disposition du terrain communal. Les frais d'installation et de fonctionnement seront à la charge des commerçants.
- **11 Novembre** : une cérémonie aura lieu au monument à 11hIl n'y aura pas de pot après la cérémonie du fait des contraintes sanitaires.
- **Repas des Anciens** : Compte tenu de la situation sanitaire le repas ne pourra pas avoir lieu. Un bon d'achat de 35€ par personne sera offert. Toutes les personnes ayant plus de 65 ans.